



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly

Question écrite n° 109036

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les voyageurs étrangers qui arrivent dans les aéroports de Roissy et Orly et souhaitent rejoindre la capitale par un moyen de transport collectif et qui disposent de cartes bancaires sans puce. Ainsi, ces personnes ne peuvent pas utiliser dans les distributeurs automatiques de billets de transport RATP ou SNCF qui n'acceptent que des cartes à puce, ce qui contraint les intéressés à changer de l'argent et à faire la queue aux guichets SNCF ou RATP embouteillés, et ne facilite pas l'accueil des visiteurs souvent désappointés ou mécontents. En conséquence, il lui demande s'il prévoit de prendre des mesures afin de faciliter et de rendre plus agréable l'arrivée des touristes étrangers dans notre pays.

Texte de la réponse

Les points de vente RATP, guichets ou distributeurs automatiques, acceptent les cartes bancaires étrangères, avec ou sans puce, provenant des réseaux CB, Visa ou Eurocard Mastercard. Ces cartes sont également acceptées, depuis la fin du mois d'octobre 2006, par les distributeurs automatiques de la SNCF situés dans l'aéroport Charles-de-Gaulle et le seront, au début de l'année 2007, dans l'aéroport d'Orly. Pour des raisons de sécurité, tous les paiements effectués dans les points de vente avec des cartes étrangères de ce type, en particulier les cartes dépourvues de puce, font l'objet d'une vérification électronique systématique auprès du Centre d'autorisation bancaire (CAB). Si le serveur refuse la transaction ou n'est pas accessible, le paiement est refusé. Compte tenu de la complexité des systèmes de vente et des coûts de fonctionnement très élevés, il n'est pas envisagé d'étendre ce dispositif de paiement aux cartes telles qu'American Express, Diner's Club ou JCB Card.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109036

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11552

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1968